



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 20/115/AS

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020

OBJET : ACTION SOCIALE

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) - Election des membres devant siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

L'an deux mille vingt, le douze du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 octobre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Gérard CESARI à Emmanuelle GIRASCHI ; Janine ZANNINI à Nathalie CASTELLI ; Paule COLONNA CESARI à Jeanne STROMBONI ; Didier LORENZINI à Jean-Claude TAFANI ; Nathalie MAISETTI à Dumenica VERDONI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Vincent GAMBINI à Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Antoine LASTRAJOLI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Camille de ROCCA SERRA à Georges MELA ; Etienne CESARI à Marie-Antoinette CUCCHI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition conjointe de l'Adjointe déléguée à la santé et à l'action sociale et du conseiller délégué aux affaires sociales, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 20/089/AS du 15 septembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la création de son Centre Communal d'Action Sociale et a fixé à 14 le nombre d'administrateurs devant siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale dont 7 membres élus au sein du Conseil municipal et 7 membres nommés par le Maire.

Concernant les membres nommés par le Maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, un appel à candidatures doit être lancé. Les associations concernées pourront formuler des propositions dans le délai fixé. La désignation des membres nommés sera officialisée par un arrêté du Maire.

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, « les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret ».

Considérant que le nombre de membres du conseil d'administration a été fixé à 14, il convient de procéder à l'élection des 7 membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS.

Chaque conseiller ou groupe de conseillers peut proposer une liste qui contient au maximum autant de candidats que de sièges à pourvoir.

Liste des candidats présentés	Liste « Pà Portivechju »
	1 - M. Didier LORENZINI 2 - Mme Emmanuelle GIRASCHI 3 - M. Vincent GAMBINI 4 - Mme Nathalie MAISETTI 5 - M. Michel GIRASCHI 6 - Mme Paule COLONNA CESARI 7 - Mme Nathalie CASTELLI
	Liste « Notre Parti, C'est Porto-Vecchio »
	1 - M. Etienne CESARI 2 - M. Joseph TAFANI

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-4, L. 123-5 L. 123-6 et suivants, L. 264-1, R. 123-1 à R. 123-26,

Vu la loi n° 86-17 du 06 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé,

Vu le décret n° 2000-6 du 04 janvier 2000 portant modification du décret n° 95-562 du 06 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

Vu la délibération n° 20/089/AS du 15 septembre 2020 relative à la création du Centre Communal d'Action Sociale et à la fixation du nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser le Maire à procéder à l'élection des membres élus au sein du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

ARTICLE 2 : de déclarer élus(e)s pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale les représentants du Conseil Municipal conformément au scrutin de liste à la représentation proportionnelle :

Liste « Pà Portivechju »

- 1 - M. Didier LORENZINI
- 2 - Mme Emmanuelle GIRASCHI
- 3 - M. Vincent GAMBINI
- 4 - Mme Nathalie MAISETTI
- 5 - M. Michel GIRASCHI
- 6 - Mme Paule COLONNA CESARI

Liste « Notre Parti, C'est Porto-Vecchio »

- 1 - M. Etienne CESARI

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à effectuer toutes les formalités administratives, techniques et/ou financières nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et à signer tout document utile à cet effet.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	14
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes :	
pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

